

LE PASTEUR EST-IL MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ AU MÊME TITRE QUE LES ANCIENS, OU S'Y TROUVE-T-IL COMME ENVOYÉ PAR UNE INSTANCE EXTÉRIEURE ?

Cette question, régulièrement d'actualité, illustre les difficultés que nous rencontrons dès qu'il s'agit de préciser les contours d'un ministère. Comme le montre Jacques Blandenier, la richesse et l'élasticité des termes utilisés par les auteurs bibliques peuvent alimenter ce genre de questionnement.

Nous vous proposons ici les grandes lignes d'un débat entre deux professeurs de théologie réformés, l'un et l'autre marqués par une orientation évangélique : Henri d'Espine, professeur à la Faculté de Théologie de l'Université de Genève, et Jean Cadier, professeur à la Faculté de Théologie Protestante de Montpellier. Le lecteur constatera que si ce débat remonte à une cinquantaine d'années, il est loin d'être périmé

Références :

Henri d'Espine : « Les Anciens, conducteurs de l'Eglise », *Cahiers Théologiques de l'Actualité Protestante*, n° 7, 1944, Delachaux & Niestlé, Neuchâtel.

Jean Cadier : « Pasteurs et Anciens », in *Etudes Théologiques et Religieuses*, n° 2/1946, Montpellier.

En conclusion de son étude des textes néotestamentaires, Henri d'Espine affirme notamment (p. 31-32) :

« La conclusion essentielle qui se dégage de notre enquête, c'est que l'organe que Jésus a créé dans son Eglise, par l'action du Saint-Esprit, pour l'accomplissement de la tâche pastorale, est le *collège des anciens*, ou « *presbytère* ». Ce n'est pas à un homme isolé qu'il a entendu confier la conduite de son troupeau en chaque lieu, mais à un groupe d'hommes, collectivement responsables. Cette volonté du reste ne doit pas surprendre, car elle tient au principe même du salut et de la vie

auxquels Jésus-Christ appelle les siens. Ce salut consiste en effet, pour le pécheur, à être rétabli dans la communion à la fois de son Père et de ses frères, et cette vie est, dans son essence, communautaire. C'est à ses disciples assemblés que Jésus-Christ promet sa présence et à leur commune prière, le plein exaucement (Mt 18,19-20). Il eût été étonnant dès lors, que la charge qui exige le plus de force et de lumières spirituelles, pût être exercée hors de cette communion où précisément on les trouve. [...]

« Quant au choix des anciens, c'est encore l'oeuvre du Saint-Esprit, qui en même temps qu'il leur faisait entendre son appel, révélait à l'Eglise, soit directement, soit par le moyen de conducteurs déjà en charge, qui étaient ceux que le Seigneur lui donnait pour bergers. Vocation divine et investiture humaine étaient les conditions, toutes deux nécessaires, de l'exercice de la charge pastorale. [...]

« Tous les anciens n'étaient pas chargés, au sein du collège, du même ministère. Chacun exerçait celui pour lequel le qualifiait le don qu'il avait reçu. Si l'un avait le don de prophétie ou d'enseignement, un autre avait celui de présider, un autre encore celui d'assister les pauvres. Mais tous ces ministères – et ils pouvaient être très divers et nombreux – étaient envisagés comme spirituels et comme partie intégrante de l'office pastoral exercé en commun. Ceux dont la tâche réclamait tout le temps, recevaient de l'Eglise de quoi subvenir à leur entretien matériel, mais ce fait ne leur conférait pas, au sein du collège, de qualité spéciale.

« Si nous considérons maintenant les rapports entre les anciens et la communauté qu'ils doivent « paître », nous constatons qu'ils ne sont pas séparés par une différence spécifique, comme celle qui séparera plus tard le clergé des laïques. Parmi les ministères qu'exercent les anciens, il n'en est aucun dont ils aient le monopole absolu et qui ne puisse en quelque mesure être accompli par les autres fidèles. Il n'est pas jusqu'au ministère pastoral lui-même que, dans tel cas particulier, n'importe quel fidèle ne puisse être appelé à exercer à l'égard d'un conjoint, d'un enfant, d'un ami. Et c'est même une des tâches de ces « pasteurs » que sont les anciens, de promouvoir parmi les membres du troupeau tous ces ministères, en travaillant à les y rendre aptes. Mieux ils paissent le troupeau et plus la distinction entre bergers et brebis a tendance à s'effacer, pour ne plus faire paraître que leur essentielle unité, dans la commune adoration et le commun service du souverain berger. »

Quant à sa conclusion pour le temps présent, H. d'Espine l'exprime ainsi :

« Nous n'hésitons pas à dire que la restauration du pastorat collectif, exercé par un véritable collège d'anciens, est une des premières

conditions du renouveau spirituel dont nos Eglises ont besoin, et qu'elle constitue, par conséquent, une des tâches les plus urgentes.

« Nos conseils de paroisse ou presbytéraux sont loin d'être encore des conseils d'anciens. La plupart d'entre eux considèrent qu'ils ont simplement à veiller aux intérêts matériels de la paroisse et à faire en sorte que le ministère pastoral du pasteur puisse s'y exercer dans les meilleures conditions. Ils s'acquittent généralement de cette tâche avec beaucoup de zèle et de dévouement. Mais l'idée que c'est à eux qu'il appartiendrait de paître le troupeau, que leur tâche est avant tout d'ordre spirituel et que le pasteur n'est après tout qu'un ancien parmi d'autres, leur est le plus souvent totalement étrangère. » (p. 51-52)

« Il faut souhaiter qu'un jour les Eglises Réformées reconnaissent et proclament que les pasteurs ne sont que des anciens et que les anciens ont tous charge pastorale, ce qui pourra impliquer, en ce qui concerne en particulier l'administration des sacrements et la consécration pastorale, des réformes très profondes. » (p. 54)

« Il faudra que les fidèles en viennent à considérer tous les anciens comme leurs « pasteurs » et à leur reconnaître une égale autorité. » (p. 56)

Le professeur Cadier réagit fortement. Voici quelques extraits de la préface du numéro cité de la Revue de Montpellier :

« Nous avons retrouvé dans ces pages la solide documentation biblique et la piété profonde qui caractérisent l'enseignement du professeur de Genève. Nous sera-t-il permis de dire cependant que son argumentation ne nous a pas convaincu ? Nous sera-t-il permis de dire aussi que la transformation que sur la base de l'Ecriture et dans la pensée du Réveil il nous propose, du pastorat unique en pastorat collectif est une véritable révolution de la discipline réformée et pose à nos Eglises calvinistes une question de la plus haute gravité ! » (p. 316)

« L'apôtre, et avec lui tous les inspirés (prophètes, évangélistes, pasteurs, docteurs) tient son ministère d'un don d'en-haut, d'une vocation d'en-haut. Il est contraint par l'Esprit [...]. L'ancien, qui est aussi appelé surveillant (*episcopos*), tient son ministère de la communauté, il représente la communauté, la vie de l'Esprit qui est dans la communauté. Il est ancien non par charisme, mais par charge. Il désire être ancien. » (p. 331)

« Il ne faut pas dire que les anciens sont des pasteurs ni que les pasteurs sont des anciens. » (p. 332)

« Y a-t-il d'après le Nouveau Testament des hommes qui sont « mis à part » pour la tâche particulière d'annoncer la Parole de Dieu, des hommes que Dieu appelle à se consacrer entièrement au ministère de la Parole de Dieu ? Certainement oui. C'est Paul et Barnabas [...], les apôtres, les prophètes, les évangélistes, les pasteurs et docteurs [...]. Ce sont les ministres de la Nouvelle Alliance, les ministres de l'Esprit. Par une sorte de succession apostolique toute spirituelle, les pasteurs

sont les héritiers des apôtres ; ils constituent de par leur vocation particulière l'instrument par lequel Dieu adresse sans cesse aux hommes le message de la réconciliation et le témoignage au Seigneur ressuscité. Je suis persuadé qu'il faut maintenir le caractère spécifique de cette vocation. Par la Parole de Dieu dont les pasteurs sont les annonciateurs, Dieu confronte sans cesse son Eglise, la conduit et la juge. Le pasteur n'est pas dans l'Eglise, il est en face de l'Eglise, il mène contre elle les luttes de Dieu. Il l'exhorte, il l'enseigne, il la conduit, mais comme en dehors d'elle, du côté de Dieu. Il se sent parfois seul, mais c'est la conséquence de sa vocation. (Voyez les « nous » et les « vous » des épîtres aux Corinthiens). Au contraire, les anciens sont les représentants de l'Eglise, contrôlant ce ministère du pasteur, veillant à ce qu'aucune déviation humaine ne vienne s'y introduire. Ce sont deux éléments divers et complémentaires de la vie de l'Eglise.

« Ne faisons donc pas des Anciens des pasteurs. Ne négligeons pas la vocation particulière par laquelle des hommes sont mis à part pour être consacrés entièrement à l'annonce de la Parole de Dieu. Je reconnais que l'influence des Réveils a été toujours vers la constitution de ces pastorats collectifs et la suppression des ministères particuliers. Ce qui en est resté, dans le Darbysme ou ailleurs, ne nous montre pas que l'expérience ait particulièrement réussi. Luttons contre les tendances de cléricalisme et de formalisme qui menacent sans cesse le ministère pastoral, augmentons les responsabilités des conseillers presbytéraux, mais de grâce, ne supprimons pas le ministère de la Parole de Dieu. »
(p. 334) ■